

L'action extérieure des collectivités  
territoriales et des agences de l'eau  
**Eau et Assainissement**

# Bilan 2018



programme  
Solidarité-Eau

**pS-Eau**

Les collectivités territoriales françaises et les agences de l'eau s'engagent en faveur de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement.

Elles contribuent ainsi à l'effort collectif pour l'atteinte des Objectifs de développement durable.

Ce bilan présente les contributions financières et la diversité des acteurs engagés sur l'année 2018.

## Des engagements financiers significatifs

28,2 M € ont été mobilisés en 2018<sup>1</sup>, répartis à parts égales entre les collectivités territoriales et les agences de l'eau.

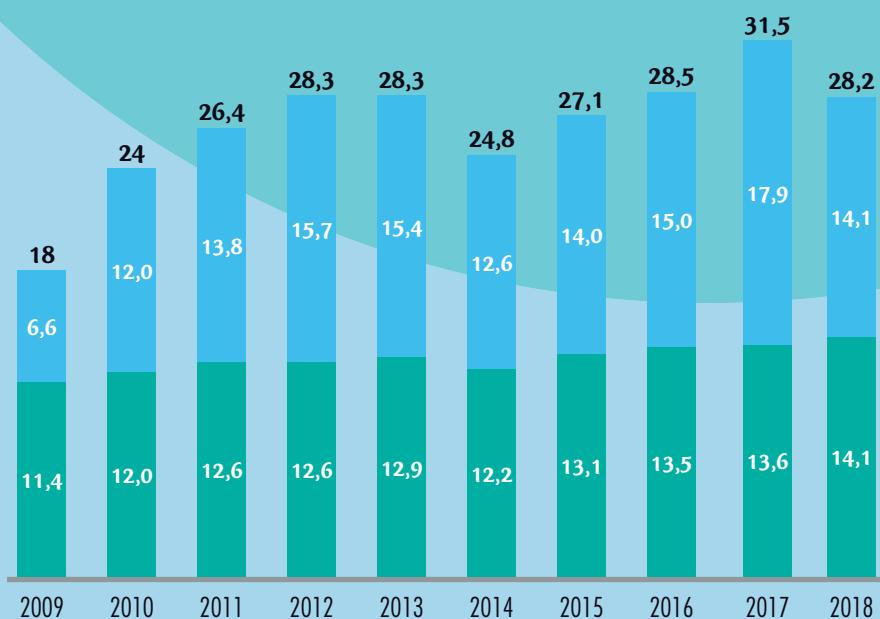
Cela représente une diminution de 3,5 M € par rapport à 2017, due à une moindre mobilisation de financements au niveau des agences de l'eau.

Le niveau d'engagements des collectivités sur le secteur eau et assainissement atteint cependant son maximum historique depuis les débuts de la coopération décentralisée avec 14,1 M €, confirmant une tendance à la hausse retrouvée depuis 2014.

### Évolution des contributions financières sur 10 ans

(en millions d'euros)

■ Total financements collectivités ■ Total financements agences de l'eau



1. Les données sur les financements sont issues de l'étude réalisée en 2019 par le pS-Eau, à partir de données directement transmises par les collectivités territoriales et les agences de l'eau, recueillies auprès des opérateurs de projets et collectées dans les rapports annuels des services Eau et Assainissement.

## Loi Oudin-Santini : un dispositif juridique plébiscité par les collectivités

La loi Oudin-Santini autorise les collectivités en charge des services eau potable et assainissement ainsi que les agences de l'eau à affecter jusqu'à 1 % des recettes de ces services à des actions de solidarité internationale pour l'eau et l'assainissement.

En 2018, l'application volontaire de cette loi a permis de mobiliser 24,7 M €, soit près de 90 % des montants totaux mobilisés sur le secteur.

La dynamique d'évolution depuis 10 ans montre une augmentation légère mais constante des financements mobilisés par les collectivités en application de la loi Oudin-Santini, tandis que les financements issus des budgets généraux des collectivités, en application des lois générales encadrant l'action extérieure des collectivités territoriales, tendent à diminuer.

La marge de progression de la mise en application de la loi Oudin-Santini reste cependant importante :

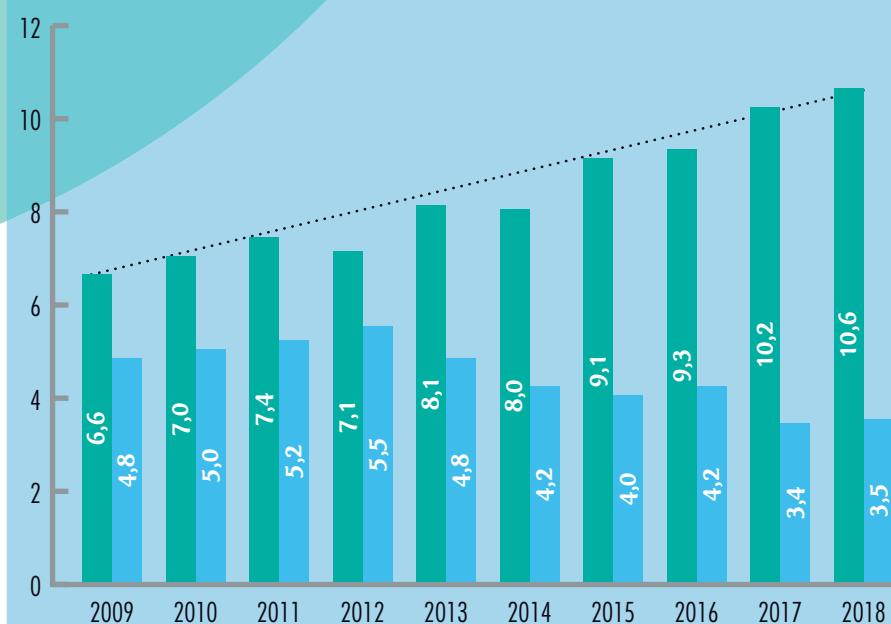
- au niveau des collectivités : 10,6 M € en 2018 sur un potentiel de 45 M € mobilisable directement sur les budgets eau et assainissement
- au niveau des agences de l'eau : 14,1 M € sur un potentiel de 20 M €.

### Évolution du recours au 1% Eau depuis 10 ans pour les collectivités

(en millions d'euros)

Engagements financiers issus :

■ Budgets services eau-assainissement ■ Budget général des collectivités



2. Estimation calculée d'après les données issues du rapport FP2E/BIFE sur les services publics d'eau et d'assainissement en France publié en 2015. Pour les collectivités, il s'agit de 1% des recettes qu'elles perçoivent directement ou qui leur sont reversées par les gestionnaires délégués.

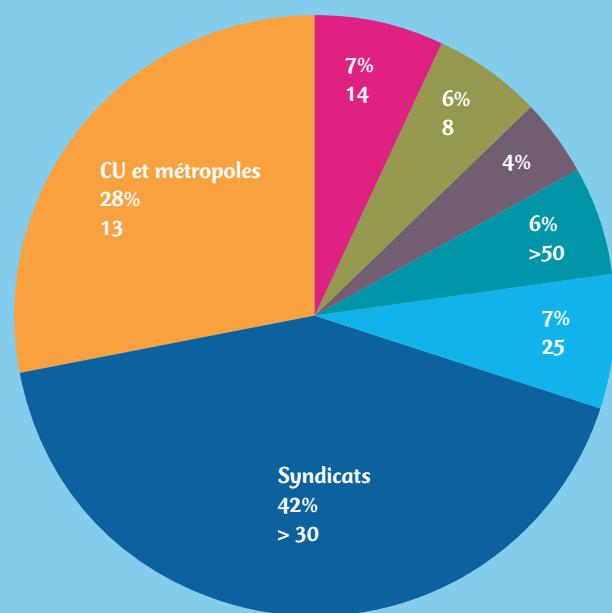
## Une diversité d'acteurs engagés

Plus de 200 collectivités ou groupements ont soutenu financièrement la solidarité internationale pour l'eau et l'assainissement en 2018.

Parmi celles-ci, les grandes intercommunalités à fiscalité propre<sup>3</sup> apportent une contribution de plus en plus importante avec près de 5 M €, très majoritairement issus de l'application de la loi Oudin-Santini. Cette évolution est consécutive à la réorganisation territoriale et aux transferts de compétences sur l'eau et l'assainissement.

Un grand nombre de syndicats d'eau ou d'assainissement (plus de 30) sont impliqués, avec des contributions souvent ponctuelles et modestes, mais parfois aussi importantes et inscrites dans des dispositifs très structurés.

### Répartition des sommes engagées et nombre d'acteurs engagés par type de collectivité



Les agences de l'eau restent des acteurs primordiaux des collectivités intervenant en solidarité internationale pour l'eau et l'assainissement, non seulement par l'ampleur des cofinancements qu'elles apportent, mais aussi par leurs aides financières conditionnées à l'implication active des collectivités dans les projets.

<sup>3</sup> Métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération

## Toutes les contributions comptent, même les plus modestes !

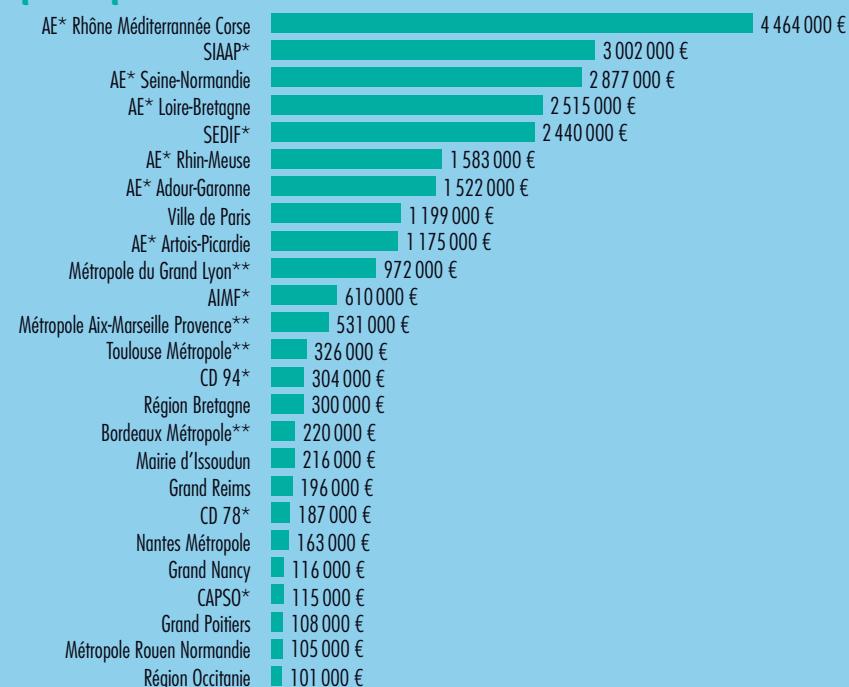
90 % des contributions comptabilisées en 2018 ont été mobilisées par seulement 25 organismes.

L'apport des collectivités dont les contributions sont moins élevées ne doit cependant pas être négligé puisqu'il peut permettre, par « effet de levier », de mobiliser des cofinancements importants.

Lorsque des élus engagent leur collectivité dans une coopération pour l'accès à l'eau, ils contribuent en plus à la prise de conscience par leurs administrés des enjeux de la solidarité citoyenne avec les pays en développement.

Dans la grande majorité des cas, les répercussions des dépenses de solidarité internationale sur le budget des communes, ou sur les factures d'eau sont infimes puisque le ratio moyen se situe entre 1 et 2 € par habitant.

### 25 principaux contributeurs en 2018



\* AE : Agence de l'eau

\* AIMF : Association internationale des maires francophones

\* CAPSO : Communauté d'agglomération Pays de Saint-Omer

\* CD 78 : Conseil départemental des Yvelines

\* CD 94 : Conseil départemental du Val-de-Marne

\* SEDIF : Syndicat des eaux d'Ile-de-France

\* SIAAP : Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne

\*\* Ces données incluent des contributions d'entreprises délégataires de services d'eau potable (Eau du Grand Lyon, Société Eau de Marseille Métropole, Veolia Eau à Toulouse).

Le bilan de l'action internationale des collectivités territoriales et agences de l'eau en faveur de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement est réalisé annuellement par le programme Solidarité Eau (pS-Eau), avec le soutien de l'Agence française de développement (AFD), le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et en partenariat avec les agences de l'eau.

Pour plus d'informations sur la coopération décentralisée et la solidarité internationale pour l'eau et l'assainissement :

**[www.pseau.org/coopdec](http://www.pseau.org/coopdec)**

**pS-Eau**

Programme Solidarité Eau  
32, rue Le Peletier  
75009 Paris  
01 53 34 91 20  
[pseau@pseau.org](mailto:pseau@pseau.org)  
[www.pseau.org](http://www.pseau.org)

